

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-21  
-----

Séance du 18 octobre 2022  
-----

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'assurance des risques statutaires**

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022\_10\_18-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOÏNE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSENT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-21**

### **Objet : RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'assurance des risques statutaires**

#### **VU :**

- le Code Général de la Fonction Publique,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, 5<sup>ème</sup> alinéa,
- le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

#### **CONSIDÉRANT :**

- Que le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime a, par délibération du 14 octobre 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986,
- Que le Centre de Gestion a communiqué au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe.

#### **PROPOSITION :**

Marcel VAUTIER, Vice-président, propose :

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

#### **Agents affiliés à la CNRACL :**

- |  |        |
|--|--------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire :                       | 6,99 % |
| <input type="checkbox"/> Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire et prise en charge limitée à 80% : | 6,31 % |
| <input type="checkbox"/> Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire :                                  | 6,07 % |
| <input type="checkbox"/> Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire et prise en charge limitée à 80% : | 5,49 % |

#### **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :**

- |  |        |
|--|--------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : | 1,10 % |
|--|--------|

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,15 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- D'autoriser la Présidente à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

### **DÉCISION :**

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** ces propositions.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY

